

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 05/12/2023
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 36
Nombre de procurations : 7
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 1

ETAIENT PRESENTS : ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT ABSENTS : PANIFOUS Laurent (Le Fossat), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT EXCUSES : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BLANDINIÈRES Lydia (Lézat sur Lèze), RUMEAU Colette (Monesple), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil), MALBREIL Agnès (Saint-Ybars).

PROCURATIONS : VANDERSTRAETEN François à JALOUX Philippe, SARDA Manuel à BUFFA Roger, CAMPS Frédéric à DUFOSSE Dominique, ABIVEN Jacques à MAURETTE Carole, BLANDINIÈRES Lydia à SACILOTTO Claudine, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy, RUMEAU Colette à MOREAUD Rosine.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : JALOUX Philippe

Délibération n° 2023-130 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : SUBVENTIONS 2023 AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors du vote du Budget Primitif 2023 et la DM 2, il a été attribué des subventions de fonctionnement sur les budgets annexes suivants :

- budget annexe CEL Arize Lèze	1 281 047,00 € (compte 657363)
- budget annexe Hôtel d' Entreprises	118 141,00 € (compte 657363)

Le conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, valide le montant des subventions de fonctionnement 2023 aux budgets annexes comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
JALOUX Philippe

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude